



Après l'école, différentes activités sont offertes pour les enfants :

1 – Les équipements de loisirs en libre-service :

- Aire de jeux pour les moins de 10 ans
- Complexe sportif : football, basket, ...

2 - Les associations sportives :

Les associations proposant des activités pour les jeunes sur Saint-Julien sont multiples :

- Football
- Tennis
- Basket
- Hand-ball
- Activités du foyer (danse, gymnastique, ...)



3 - Activité Jeunesse - Communauté Communes Norge et Tille:

La Communauté de Communes Norge et Tille a la compétence Enfance et Jeunesses : des activités les mercredis après-midi ou durant les vacances scolaires sont proposées : consulter le site de la CDC pour découvrir l'offre proposée en partenariat avec l'UFCV et l'ADMR



Découvrez également le guide des associations en cliquant sur le lien



Journée sans repas : Tarifs au 01/05/2019

Tranches du revenu annuel du foyer fiscal	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et +
Jusqu'à 11 999 €	6	5,7	5,4
De 12 000 € à 23 999 €	7,7	7,32	6,93
De 24 000 € à 35 999 €	9,5	9,03	8,55
De 36 000 € à 47 999 €	10,24	9,73	9,22
48 000 € et +	11	10,45	9,90

Journée avec repas : Tarifs au 01/05/2019

Tranches du revenu annuel du foyer fiscal	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et +
Jusqu'à 11 999 €	8,2	7,79	7,38
De 12 000 € à 23 999 €	10,5	9,98	9,45
De 24 000 € à 35 999 €	13	12,35	11,7
De 36 000 € à 47 999 €	14	13,3	12,6
48 000 € et +	15	14,25	13,5

Journée sans repas : Tarifs au 01/05/2019

Tranches du revenu annuel du foyer fiscal	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et +
Jusqu'à 11 999 €	4,00	3,8	3,6
De 12 000 € à 23 999 €	5,1	4,75	4,59
De 24 000 € à 35 999 €	6,3	5,99	5,67
De 36 000 € à 47 999 €	6,8	6,46	6,12
48 000 € et +	7,3	6,94	6,57

Journée sans repas : Tarifs au 01/05/2019

Tranches du revenu annuel du foyer fiscal	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et +
--	----------------------------------	-----------------------------------	--

Jusqu'à 11 999 €	6,2	5,89	5,59
De 12 000 € à 23 999 €	7,9	7,51	7,12
De 24 000 € à 35 999 €	9,8	9,32	8,83
De 36 000 € à 47 999 €	10,60	10,07	9,55
48 000 € et +	11,3	10,74	10,18

- Pour les familles extérieures au territoire de la Communauté de Communes Norge et Tille, une majoration de 30 % sera appliquée sur les tarifs proposés aux familles du territoire (en tenant compte des revenus et du nombre d'enfants)
- Les parents dont l'enfant nécessite un Protocole Alimentaire Individualisé (PAI) devront fournir son repas et ne s'acquitteront que du montant de la journée ou de la demi-journée d'accueil.
- En dehors de ce cas précis (PAI), les parents ne sont pas autorisés à fournir le repas de leur enfant. Si l'enfant n'a pas été inscrit au restaurant dans les temps, il pourra bénéficier d'un repas qui sera facturé aux parents selon le tableau ci-dessus, et auquel il sera ajouté une pénalité financière de 5€
- Une pénalité de 5€ sera appliquée pour les absences d'inscription et pour les inscriptions / désinscriptions hors délais.

